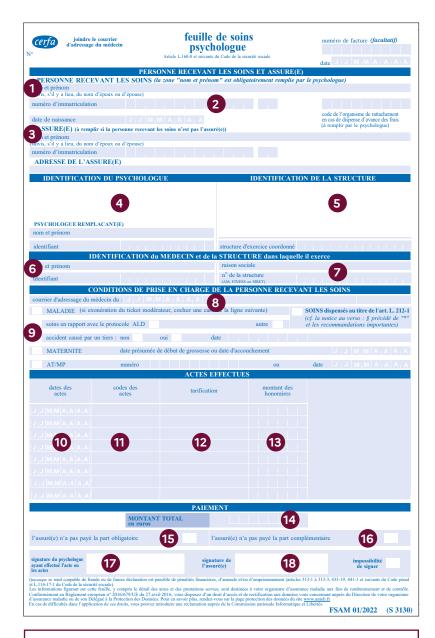


Liberté Égalité Fraternité

EN PRATIQUE

PSYCHOLOGUES

COMMENT COMPLÉTER LA FEUILLE DE SOINS ?



- Cocher cette case si votre patient n'a pas payé la part obligatoire.
- Cocher cette case si votre patient n'a pas payé la part complémentaire.
- **17** Votre signature.
- 18 La signature de votre patient.

En cas de tiers payant, n'oubliez pas de cocher les cases 15 et 16

À COMPLÉTER PAR VOUS

- 1 Nom et prénom(s) de votre patient.
- 2 Les mentions du NIR (numéro d'inscription au répertoire ou numéro de Sécurité sociale) et de la date de naissance sont obligatoires et permettent aux organismes d'Assurance Maladie d'identifier le patient et de le rembourser.
- 3 Un patient peut être « ayant droit » et figurer sur le NIR d'un conjoint ou d'un parent, qui est alors « l'assuré(e) ».
- 4 Votre nom/prénom et numéro Assurance Maladie (AM) (si la feuille de soins n'est pas pré-identifiée).
- Numéro FINESS et adresse de votre lieu d'activité si vous êtes salarié dans une structure (si la feuille de soins n'est pas pré-identifiée).
- 6 Nom du médecin et identifiant (numéro Assurance Maladie (AM) ou à défaut numéro RPPS) mentionnés sur le courrier d'adressage.
- 7 Structure d'exercice du médecin : Raison sociale et numéro de la structure (FINESS) indiqués sur le courrier d'adressage.
- 8 Date mentionnée sur le courrier d'adressage.
- 9 Cocher la case correspondant au motif de prise en charge précisé dans le courrier d'adressage (maladie, maternité, AT-MP).

COMPLÉTER POUR CHAQUE SÉANCE

- La date de la séance réalisée.
- **1** Le code acte de chaque séance :
 - EEP (Entretien d'évaluation en présentiel)
 - APS (Séance de suivi réalisée en présentiel)
 - PSS (Séance de suivi réalisée en distanciel)
- Le tarif de chaque séance : EEP : 40 € / APS : 30 € / PSS : 30 €
- Le montant facturé de chaque séance : EEP : 40 € / APS : 30 € / PSS : 30 €
- 14 Indiquer le montant total des séances effectuées.

